Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2)

Durée: 21 jours, 3 jours heure(s)

Niveau à la sortie : Sans niveau

Public concerné

Professionnel du sanitaire, du social et du médico-social

Pour les professionnels :

Accompagnant Éducatif et Social (AES)
Aide Médico-psychologique (AMP)
Auxiliaire de Vie Sociale (AVS)
Assistant de Régulation Médicale (ARM)
Ambulancier
Auxiliaire-ambulancier
Assistant médical
Aide-soignant
Auxiliaire de puériculture
Infirmier (IDE)
Infirmier de bloc opératoire (IBODE)
Infirmier anesthésiste (IADE)
Infirmier puériculture
Masseur-kinésithérapeute
Pédicure-podologue
Manipulateur d'électroradiologie
Technicien de laboratoire en analyse biomédical
Préleveur sanguin (en cours de formation)
Ergothérapeute
Psychomotricien
Orthophoniste
Orthoptiste
Audioprothésiste
Opticien-lunetier
Prothésiste
Orthésiste
Diététicien
Chirurgien-dentiste
Assistant dentaire
Sage-femme
Médecin
Pharmacien
Préparateur en pharmacie hospitalière

Domicile (SSIAD, SAAD, services à la personne...)
Handicap (MAS, FAM, IME, ESAT…)
Petite-enfance (Crèche...)
Personnes âgées (EHPAD, MAPA...)
Sanitaire (hôpitaux, cliniques, SSR, maison de santé, centre de santé...)
Psychiatrie

Prérequis et conditions d’accès

Etre professionnels de santé éligible au GSU 2

Objectif(s) professionnel(s) visé(s)

Acquérir les connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence médicale et à sa prise en charge en équipe , en utilisant des techniques non invasives, en attendant l'arrivée de l'équipe médicale

Se situer en tant que professionnel de santé dans la chaine de soins face à un risque collectif

Compétences visées

Prendre en charge, seul ou en équipe, une urgence médicale en attendant l’arrivée de l’équipe médicale

Contenu de la formation

Module 1 : enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences vitales permettant de :

Identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée, au quotidien ;

Alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés ;

Identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée ;

Identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et de réaliser les gestes adéquats ;

Arrêter une hémorragie externe ;

Identifier un arrêt cardiaque et de réaliser ou faire réaliser une réanimation cardiopulmonaire avec le matériel d'urgence prévu (défibrillateur automatisé externe, chariot d'urgence, matériel embarqué…) ;

Mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux ;

Appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence ;

Module 2 : enseignement pratique relatif à la prise en charge des urgences potentielles permettant de :

Identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et d'effectuer

les gestes adéquats ;

Identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence ;

Appliquer les règles élémentaires d'hygiène ;

En l'absence de médecin proche, de demander conseil au service d'aide médicale urgente (SAMU) ou d'appeler le numéro interne dédié, de transmettre les observations en respectant les règles déontologiques et professionnelles et de suivre les conseils donnés ;

Prendre les mesures pour la prise en charge adaptée d'un traumatisme (matériel d'immobilisation, retrait éventuel d'un casque de motocyclette) ;

Effectuer ou faire réaliser un relevage et un brancardage ;

Prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné ;

Appliquer les règles de protection face à un risque infectieux ;

3° Un module, d'une durée de quatre heures, sous forme d'un enseignement théorique et pratique relatif aux risques collectifs permettant de :

Identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection adaptée (y compris en cas d'alerte des populations ou de situations d'exception au sein de l'établissement) ;

Participer à la mise en œuvre des dispositifs d'organisation de la réponse du système sanitaire aux situations sanitaires exceptionnelles (dispositif ORSAN) ;

S'intégrer dans la mise en œuvre des plans de secours et du plan blanc ou du plan bleu, selon le rôle prévu pour la profession exercée ;

Etre sensibilisé aux risques NRBC-E et d'identifier son rôle en cas d'activation des dispositions spécifiques relatives aux risques NRBC-E du plan blanc, et les différents dispositifs de protection individuelle en fonction des risques.

Accès

Accès par bloc de compétences : Non

Conditions d’accès : Pas de sélection

Validation

Test de positionnement amont : Questionnaire en ligne ou quizz

Evaluation et validation des compétences : Evaluation continue

Sanctions de la formation : Attestation de formation AFGSU 2

Méthodes pédagogiques

Présentiel

Apports théoriques
Mises en situation
Simulation, jeux de rôles, serious games
Exercices pratiques

Intervenant(s)

Intervenant(s) permanent(s) : Cadre de santé, Infirmier, Formateurs habilités par le CESU

Intervenant(s) externe(s) : Aide-soignant, Ambulancier, Cadre de santé, Infirmier

Références et documents d'appui

Arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation Gestes et Soins d'Urgence

Livret ANCESU

Modalités d'entrée en formation et délais d'accès

Entrée et sorties permanentes (multi-sessions inter)

ANGERS (49)

Lieu de formation : 17 rue Le Notre - 49000 ANGERS

Dates des sessions

- Du 14/03/2022 au 16/03/2022
- Du 29/08/2022 au 31/08/2022

Contact

Tel : 02.40.29.47.48

Envoyez un message

Coût de la formation

480 € / personne

recyclage AFGSU2 : 200 € / personne

Acteurs pouvant vous aider sur le financement

oui

Accessibilité de la formation

Dans le but de renforcer la qualité et l'efficacité de l'accueil du public qu'il soit en situation de handicap ou non, le centre de formation met en oeuvre des actions adaptées répondant aux attentes :

- Accessibilité pédagogique des formations : organiser l'accueil des personnes handicapées avant même de les accueillir
- Organisation de la compensation du handicap des personnes en formation, autant que nécessaire
- Accessibilité de l'ensemble des locaux du centre de formation
- Adaptation des moyens de la prestation : accessibilité de la formation
- Accessibilité du site (cf. livret d'accessibilité)
- Mentions d'accessibilité à tous types de handicap
- Référents handicaps

Pour plus d'informations, rendez-vous sur la page accessibilité-handicap de notre site web.